



Règlement particulier 3 & 4 février 2018

Article 1 - Généralités

- 1.1 - Le tournoi est autorisé sous le n° 1702554.
- 1.2 - Le tournoi se déroulera les **3 et 4 février 2018** au **Gymnase René-Huard, rue du Stade, 77000 La Rochette** sur 6 terrains.
- 1.3 - Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- 1.4 - Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.5 - Ce tournoi individuel sera placé sous l'autorité du juge arbitre **Antoine BATARD**, et ses décisions seront irrévocables.

Article 2 - Séries et tableaux

- 2.1 - Ce tournoi propose les séries suivantes : **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet**.
- 2.2 - Les tableaux proposés sont le **SH, SD, DH et DD**. En fonction des inscriptions et si cela est possible, **le comité d'organisation essaiera de scinder les tableaux en deux catégories de niveau**.
Ex : SH minime P/D9 D8 vs SH Minime D7 et plus.
- 2.3 - Le tournoi est organisé selon le format « **standard** » : les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée et non par CPPH. En cas d'inscriptions simultanées, les classements plus élevés seront prioritaires.
- 2.4 - Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 inscrits, ou paires en DH et DD.
- 2.5 - Dans la mesure du possible tous les tableaux se joueront en poule suivie d'une phase d'élimination directe ; ou en poule unique si le nombre d'inscrits l'y oblige. En cas de trop forte affluence le mode d'élimination directe sera retenu afin de permettre au plus grand nombre de participer.
- 2.6 - **Les classements seront figés à J-30** de la date du tournoi, soit **le jeudi 4 janvier 2018**. À cette date, le joueur sera figé dans le tableau correspondant à son classement actuel. **Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible**. En cas d'évolution du classement, le joueur restera dans la catégorie qui a été figée à J-30.
- 2.7 - **Le surclassement est autorisé**, mais il devra l'être sur tous les tableaux. Ex : un poussin peut jouer en benjamin, et les joueurs MiniBad peuvent s'inscrire en série Poussin.
- 2.8 - Pour les séries Cadets, les matchs commenceront à partir de 14H le samedi, dans la mesure du possible.
- 2.9 - Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence. Les autres joueurs seront inscrits sur liste d'attente par ordre d'arrivée.

Article 3 - Inscriptions

- 3.1 - La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 4 janvier 2018**.
- 3.2 - La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 19 janvier 2018**.
- 3.3 - Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux.
- 3.4 - Le montant des frais d'engagement est de **12€ pour un tableau, 18€ pour deux tableaux**.
- 3.5 - Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.
- 3.6 - La fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque (à l'ordre de l'«**A.S.R. Badminton**») est impérativement à envoyer par courrier à :

Yannick BOURGET - A.S.R.Badminton, 15 square des Pessards, 77240 CESSON

- 3.7 - Seules les **inscriptions complètes** (fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque) seront prises en compte. Aucune inscription par mail ou par téléphone ne sera acceptée.



- 3.8 - **L'inscription d'une paire ne sera validée que lorsque les inscriptions seront reçues pour les deux partenaires** ; dans le cas contraire elle sera placée sur liste d'attente.
- 3.9 - Toute modification d'inscription devra être communiquée par écrit : **yannick@asrbadminton.fr** ou par voie postale (adresse ci-dessus).
- 3.10 - **La validation des joueurs retenus ou sur liste d'attente ne sera effectuée et diffusée qu'à J-30 du tournoi.**
- 3.11 - Les convocations seront envoyées après le tirage au sort à l'adresse mail de contact portée sur la fiche d'inscription, et diffusées sur le site internet du club.

Article 4 - Forfaits

- 4.1 - Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.
- 4.2 - **Tout forfait arrivant après le tirage au sort, devra être justifié** (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation afin d'obtenir un remboursement du tournoi.
- 4.3 - Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant ou demander à l'organisateur de lui en trouver un si possible.

Article 5 - Déroulement

- 5.1 - Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant officiel du tournoi est **RSL GRADE 3**.
- 5.2 - Les matchs seront auto-arbitrés. Tout joueur peut toutefois faire appel au juge-arbitre en cas de litige, qui, si possible, proposera un arbitre ou faisant office.
- 5.3 - Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les coaches ou conseillers (aux arrêts prévus). Seuls les joueurs et les coaches ou conseillers seront autorisés sur l'aire de jeu.
- 5.4 - Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il devra en informer le juge-arbitre, quelle que soit la raison.
- 5.5 - **Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.**
- 5.6 - **Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.** Tout joueur non présent dans ce délai risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.
- 5.7 - Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur le terrain. Toute demande ou dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.8 - **Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure indiquée.** L'échéancier est donné à titre indicatif.
- 5.9 - Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.10 - L'utilisation de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et l'intégrité physique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).

La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.